



FO met en garde !

Dans le cadre du non renouvellement de contrat de notre camarade Amélie Culeux, il semblerait que la direction ait sorti l'artillerie lourde et qu'un certain nombre de témoignages viendraient mettre en cause le professionnalisme et les compétences d'Amélie.

Au vu de ces nouveaux éléments, l'autorité territoriale a décidé de diligenter une enquête administrative afin de connaître tous les tenants et aboutissants de ce dossier.

Dès aujourd'hui, FO demande à connaître tous les documents du dossier, si d'aventure ils ne nous étaient pas transmis dans les plus brefs délais, notre syndicat saisira la commission d'accès aux documents administratifs (CADA) pour se les procurer.

Une fois en notre possession tous les documents seront analysés et chacun devra prendre ses responsabilités !

Nous entendons dire que des faits graves datant de plusieurs mois seraient reprochés à Amélie !!!

Pour nous les choses sont claires :

- Soit les témoins ont signalé ces faits à l'époque « où ils se seraient commis » (mais cela est impossible vu que nous avons consulté le dossier de l'agent et qu'il n'y avait rien à l'intérieur).
- Soit les témoignages sont datés d'il y a quelques jours et alors là nous considérerions que c'est inacceptable !

En effet, si des faits assez graves (justifiant un non renouvellement de contrat) se sont passés il y a quelques mois et que personne n'a rien dit, rien écrit, n'a rien fait remonter auprès de la DRH, comment peut-on aujourd'hui s'en servir ???

Pour FO :

- Soit les témoignages d'aujourd'hui arrivent juste pour alourdir le dossier et justifier le non renouvellement du contrat.
- Soit des faits se sont réellement passés et alors là tous les témoins deviennent complices et devront répondre de leurs actes !!**

FO fera toute la lumière sur ce dossier et prendra ses responsabilités en saisissant les juridictions compétentes le cas échéant.